



Divorce en cours et deménagement prévu : a qui la garde?

Par **elisaco_old**, le **07/09/2007** à **21:51**

Je suis actuellement en procédure de divorce. Nos avocats viennent juste de trouver un accord pour la garde de ma fille : garde élargie (un week-end sur deux avec son père et un jour par semaine avec lui). Aujourd'hui, mon employeur m'a fait une proposition d'évolution de carrière ce qui aurait pour conséquence, un déménagement à environ 30km. Ce poste me fait très envie mais aurai-je dans ce cas là, la garde totale de ma fille et ai-je le droit de la changer d'école en cours d'année scolaire (elle est en grande section de maternelle)?

Par **Jurigaby**, le **08/09/2007** à **01:53**

Bonjour. Pour la garde, c'est le Jaf qui décide.

Pour l'école, tout dépend si la nouvelle école accepte de vous prendre.

Sinon, sur le plan juridique, si vous avez seule l'autorité parentale, c'est à vous de prendre seule la décision (du moins me semble t'il).

Par **MONNET_old**, le **08/09/2007** à **13:14**

Nous avons une autorité parentale conjointe donc je ne sais pas si je peux changer ma fille d'école sans son accord. Merci de me dire si c'est le JAF qui décide.